



CONTRAT DE SAILLIE 2022

Monte en main

NAHDINSO D'AIX

(Cassini X Linaro)



ENTRE LES SOUSSIGNES :

Etalonnier :

EARL Du Petit Pont
Lieu Dit Cours
63220 ARLANC

Téléphone : 06.68.14.84.21
Mail : earldupetitpont@outlook.fr

Acheteur :

Mr/Mme _____

Adresse _____

CP + Ville _____

Téléphone _____

Mail _____

&

L'acheteur déclare souscrire à l'étalonnier une saillie pour la saison de monte 2022 :

Etalon :

NAHDINSO D'AIX

Mâle CS

Sire **01 711 241 E**

Naissance **2001**

ISO 143

Approuvé à reproduire **SF, OC, DSA**

Jument :

Nom _____

Sire _____

Race _____

Je suis propriétaire OUI NON

Mois de début de saison : _____

Tarif et conditions :

500€ TTC

Soit 454.55 HT

Payable à la jument échographiée pleine entre 15 et 20 jours

300€ TTC + 300€ TTC

Soit 545.46 HT

Payable en 2 fois : 300€ à la réservation puis 300€ au 1/10

OU

Fait à _____, le ____/____/____

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Etalonnier :

Acheteur :

Déclare avoir pris connaissance des CG et accepte sans réserve les droits et obligations y afférents.

CONDITIONS

ARTICLE 1 – GENERALITES

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente de saillies de **NAHDINSO D'AIX** définissent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de saillie. L'acheteur déclare en avoir pris connaissance et accepte sans réserve les droits et obligations y afférents. Toute commande de saillie est régie par les présentes conditions.

ARTICLE 2 – ACCEUIL DE LA JUMENT

- 2.1 Le livré de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut et restera en possession de l'éta lonnier jusqu'au départ de celle-ci.
- 2.2 La jument doit être à jour des vaccinations (rhinopneumonie comprise) et vermifuges.
- 2.3 La jument doit être défermée des postérieurs au minimum.
- 2.4 La jument doit être en bon état sanitaire et être négative aux tests de la métrite infectieuse et artérite virale, test datant de moins de 3 mois avant présentation de la jument (copie des résultats demandée).
- 2.5 La jument doit obligatoirement faire l'objet d'un suivi échographique, soit sur place à l'élevage, soit par le détenteur/propriétaire. Il est recommandé de faire une ou deux échographies avant d'emmener la jument au premier saut afin de caler la première chaleur et ne pas emmener celle-ci sur une fin de cycle.
- 2.6 Le prix de saillie ne comprend pas les frais de pension (tableau tarifaire ci-dessous), de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles, véto (remplir fiche renseignement), equarissage...
- 2.7 Pendant la période de pension paddock et/ou pré et de saillie, les frais gynécologique, vétérinaire, ... sont à la charge du détenteur/propriétaire. En aucun cas l'éta lonnier ne pourra être tenu responsable de l'état de la jument.

ARTICLE 3 – TARIF PENSION

3.1

1ère SEMAINE - 8€/Jour	2ème SEMAINE - +7€/Jour	3ème SEMAINE - +6€/Jour	4ème SEMAINE - +5€/Jour
J' 1 = 8€	J' 8 = 63€	J' 16 = 118€	J' 24 = 165€
J' 2 = 16€	J' 9 = 70€	J' 17 = 124€	J' 25 = 170€
J' 3 = 24€	J' 10 = 77€	J' 18 = 130€	J' 26 = 175€
J' 4 = 32€	J' 11 = 84€	J' 19 = 136€	J' 27 = 180€
J' 5 = 40€	J' 12 = 91€	J' 20 = 142€	J' 28 = 185€
J' 6 = 48€	J' 13 = 98€	J' 21 = 148€	J' 29 = 190€
J' 7 = 56€	J' 14 = 105€	J' 22 = 154€	J' 30 = 195€
	J' 15 = 112€	J' 23 = 160€	J' 31 = 200€
			OFFRE MOIS COMPLET 150€

ARTICLE 4 – CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- 3.1 La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat remplis dans sa totalité et signé, accompagné du ou des chèques suivant votre choix de règlement. L'éta lonnier s'engage à encaisser la saillie que si la jument est gestante et selon le choix de règlement. C'est à l'acheteur de prouver avant cette date, par un certificat vétérinaire, que sa jument est restée vide ; dans le cas contraire, elle sera considérée comme gestante et le montant de la saillie sera encaissé.
- 3.2 L'éta lonnier s'engage à remettre l'attestation de saillie et la déclaration de naissance au détenteur de la jument et à parfait paiement. L'envoi se fera sur l'adresse mail indiqué par l'acheteur sur le contrat.

ARTICLE 5 – CONDITIONS JUMENTS GESTANTES

- 4.1 L'acheteur s'engage à déclarer la naissance de son poulain dans les 15 jours suivant sa naissance, comme la réglementation française le demande.
- 4.2 L'acheteur s'engage à ne pas déclarer la naissance de son poulain avant d'avoir réglé la totalité des factures dues à EARL Du Petit Pont et reçu en retour l'original de la déclaration de naissance de la part de ce dernier, et ce quel que soit le studbook choisi.
- 4.3 En cas de vente de sa jument, l'acheteur reste seul responsable des clauses précédentes vis-à-vis du vendeur.
- 4.4 En cas de fraude aux présentes conditions, l'acheteur sera passible d'une amende forfaitaire de deux fois le prix de la saillie à titre de clause pénale.
- 4.5 Si la jument est confirmée non gestante, elle peut être représentée plusieurs fois sur la saison ou un report est envisagé l'année suivante. Pas de remboursement de la fraction de réservation.

Paraphes :

ARTICLE 6 – GARANTIES

- 5.1 Garantie Poulain Vivant : valable pour les juments à jour de vaccinations (rhinopneumonie comprise aux 5^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} mois de gestation)
- 5.2 La jument peut-être présentée plusieurs fois sur la saison.
- 5.3 Si la jument est non gestante à 15/20 jours, ou au 1/10 selon choix de règlement, alors un certificat vétérinaire doit nous être transmit, dans le cas contraire, la jument sera considéré comme gestante et le solde/montant de la saillie sera encaissé.
- 5.3 Garantie Poulain Vivant 48h, l'acheteur devra impérativement informer le vendeur dans les 48h par le biais d'un certificat vétérinaire daté si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable, à défaut, le poulain sera considéré comme viable et le paiement sera exigé de plein droit.
- 5.4 Si le poulain meurt dans les 48H après la naissance : certificat vétérinaire, copie des vaccins et déclaration de naissance devront nous être envoyés, un report sera accordé la même année ou l'année suivante. La saillie ne sera pas remboursée.
- 5.6 Si la jument avorte, un report sera accordé la saison suivante, toutes sommes déjà versées sera déduites du montant total de la saillie.

ARTICLE 7 – DROITS ET LITIGES

- 6.1 Les présentes conditions de vente de saillie rédigées en langue française seront exécutées et interprétées conformément au droit français. En cas de litige, l'acheteur s'adressera en priorité au vendeur pour obtenir une solution amiable. A défaut et en cas de contestation pour l'application des présentes, le litige sera soumis à la juridiction compétente dans le ressort du domicile du vendeur.

Signature Acheteur précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

Veillez à bien remplir les 4 coupons renseignements de cette fiche !

SAISON 2022

Je soussigné _____ atteste avoir signé un contrat de saillie à l'Elevage Du Petit Pont,

De ce fait je m'engage à régler les factures concernant ma jument mise à la reproduction directement à la clinique vétérinaire de Craponne Sur Arzon.

Les factures seront à établir à :

Mr/Mme _____

Adresse _____

CP + Ville _____

Téléphone _____

Mail _____

Informations Jument :

Nom _____

Sire _____

Race _____

Signature :

SAISON 2022

Je soussigné _____ atteste avoir signé un contrat de saillie à l'Elevage Du Petit Pont,

De ce fait je m'engage à régler les factures concernant ma jument mise à la reproduction directement à la clinique vétérinaire de Craponne Sur Arzon.

Les factures seront à établir à :

Mr/Mme _____

Adresse _____

CP + Ville _____

Téléphone _____

Mail _____

Informations Jument :

Nom _____

Sire _____

Race _____

Signature :

SAISON 2022

Je soussigné _____ atteste avoir signé un contrat de saillie à l'Elevage Du Petit Pont,

De ce fait je m'engage à régler les factures concernant ma jument mise à la reproduction directement à la clinique vétérinaire de Craponne Sur Arzon.

Les factures seront à établir à :

Mr/Mme _____

Adresse _____

CP + Ville _____

Téléphone _____

Mail _____

Informations Jument :

Nom _____

Sire _____

Race _____

Signature :

SAISON 2022

Je soussigné _____ atteste avoir signé un contrat de saillie à l'Elevage Du Petit Pont,

De ce fait je m'engage à régler les factures concernant ma jument mise à la reproduction directement à la clinique vétérinaire de Craponne Sur Arzon.

Les factures seront à établir à :

Mr/Mme _____

Adresse _____

CP + Ville _____

Téléphone _____

Mail _____

Informations Jument :

Nom _____

Sire _____

Race _____

Signature :